

## COMMUNE D'ARREST

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU **CONSEIL MUNICIPAL** en date du 13 février 2015

Le treize février deux mille quinze, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Jean-René LELONG, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de M. Cyril GUILBAUT, excusé. M. Davy PACQUES est désigné comme secrétaire. Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

L'ouverture des propositions d'achat du tracteur FORD est prévue pour le jeudi 26 février prochain à 17h00. Le conseil décide qu'en cas d'égalité, il sera procédé à un tirage au sort entre les soumissions concernées.

Maxime DOLIQUE est à la recherche d'une formation par apprentissage avec préparation d'un BEP en travaux d'aménagement paysager. La commune étudiera prochainement les conditions exactes de cet apprentissage.

Les travaux de mise aux normes de la caserne touchent à leur fin. Ils ont été réalisés bénévolement par les pompiers, la commune fournissant les matériaux. M. le Maire propose au conseil d'organiser prochainement une inauguration des lieux, avec le SDIS et M. le Député qui participe au financement de l'achat des tenues de feu. Les lauréats de la formation de secourisme du 24 janvier dernier pourraient également être mis à l'honneur.

#### **I- DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le 20 janvier 2015, la vente par adjudication de la propriété CHEVALLIER PERROT, 2 rue Basse Boulogne, s'est achevée sur une enchère de 109 000 euros. Le délai des surenchères passé, la commune peut désormais se prononcer sur l'opportunité de faire valoir son droit de préemption.

Les Domaines ont été consultés et ont rendu leur avis : en comparaison avec le marché immobilier local, la valeur vénale du bien peut être estimée à 130 000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire valoir son droit de préemption sur la vente de cette propriété cadastrée E1212, d'une contenance de 1 609 m<sup>2</sup>, au prix de 109 000 euros, les frais d'adjudication s'élevant à 5 903.25 euros. Le but de l'opération sera dans un premier temps l'aménagement d'une nouvelle mairie et le transfert des services administratifs dans cet immeuble, afin de se conformer aux obligations d'accessibilité des personnes handicapées des bâtiments recevant du public. Cette décision sera transmise au TGI d'Amiens chargé du dossier d'adjudication, pour suite à donner.

Pour ce qui est du financement de l'opération, un emprunt devra être contracté. Sachant que d'autres gros projets sont actuellement à l'étude (lotissement, aménagement de la place...), un rendez-vous avec M. EOCHÉ, comptable public, est prévu dans les prochains jours. Il est rappelé qu'au 31 décembre 2014, la commune n'avait plus qu'un emprunt en cours, qui se terminera en 2019. Pour les futurs travaux d'aménagement de la nouvelle mairie, des subventions de l'Etat pourront être obtenues (DETR), le dossier devant être monté d'ici la fin de l'année.

L'avenir du secrétariat et de la mairie actuels est évoqué, ainsi que les possibilités qui s'offriront à la commune suite à l'acquisition du bâtiment situé sur la place Robert Becquet. Tout cela fera l'objet de réunions ultérieures.

#### **II- BUREAU DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES**

Le bureau des élections des 22 et 29 mars prochains est constitué. Il sera ouvert de 8h00 à 18h00, les opérations de vote se déroulant à la salle des fêtes.

#### **III- QUESTIONS DIVERSES**

##### Parcours du cœur

La manifestation du Parcours du cœur se déroulera samedi 28 mars 2015, à partir de 14h00. Le conseil propose qu'une séance de gymnastique d'entretien soit organisée, comme il y a deux ans, ainsi qu'une marche.

### La Côte picarde

La course cycliste aura lieu le mercredi 15 avril prochain vers 15h00. Les signaleurs sont choisis parmi les conseillers disponibles ce jour-là et les employés communaux.

### Bâtiments communaux

Le conseil municipal étudie les devis fournis par M. Daniel DEHESDIN concernant la toiture des ateliers et de la caserne (côté rue), et le remplacement des gouttières de l'école (bâtiment du fond). Après en avoir délibéré, le conseil accepte les deux propositions s'élevant respectivement à 4 290.16 euros et 5 197.24 euros HT. Il sera demandé un geste commercial à M. DEHESDIN : le démontage de la cheminée se trouvant sur le logement de M. HERENT, pour éviter les fuites.

### FDE

Le conseil municipal ne s'oppose pas à l'adhésion de la commune de Gamaches à la Fédération départementale d'Energie.

### Noël de l'école

Un constat s'impose suite aux dernières fêtes de Noël de l'école : la manifestation est trop longue, notamment pour les enfants. Une réflexion est en cours afin de trouver comment réduire la durée de cet après-midi. La question sera étudiée avec les enseignants et l'association des parents d'élèves. L'animation sera ensuite réservée dès que possible.

### Rue Machet Chollet

Les travaux sur le réseau d'eau potable commenceront lundi 16 février. Les travaux sur la voirie interviendront par la suite, cet été.

### Salle des fêtes

Une réunion de la commission bâtiments communaux se rendra aux abords de la salle des fêtes avec M. BERTRAND, propriétaire du terrain attenant, afin de résoudre les problèmes de végétation dégradant la salle.

### SIPPH

Mme Lysiane JOLY et Mme Corinne FORESTIER donnent le compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat intercommunal pour la promotion des personnes handicapées.

## **IV- QUESTIONS D'INITIATIVES**

La sortie de l'école a été observée à plusieurs reprises : pour traverser, les enfants sont accompagnés de leurs parents. Il ne sera donc pas mis d'agent en place. Cependant, certains de ces parents ne prennent pas le passage pour piétons, ce qui est regrettable.

M. Christophe BOULET réfléchit actuellement à la confection de rambardes de sécurité pour descendre à la cantine.

La société Icare a recontacté la commune au sujet du contrat de maintenance de ses radars. Le problème de celui de la rue à Cailloux a de nouveau été rapporté. L'avis du technicien est attendu.

M. Philippe COLOMBEL signale que les fascines laissent passer de la boue en haut de la rue Machet Chollet. La route sera nettoyée.

M. Stéphane BOURGEOIS explique que les cars ne respectent toujours pas l'emplacement du nouvel arrêt, rue Basse Boulogne. Un courrier sera envoyé à M. le Conseiller Général Nicolas LOTTIN.

M. Davy PACQUES rapporte que des places de parking sont demandées par les riverains de la rue du Mont à Cran. La route est également fortement dégradée.